

A TOUS LES PARTICIPANTS !!!
COLATION MATINALE + CADEAU + BUFFET GRATUIT

Règlement

Le TACO (Toulouse-Aucamville Coureurs Occitans) organise, le Dimanche 11 Février 2018 à 9h 30, la 26ème Edition des "Relais de L'Hers". De style libre, c'est une Manifestation Pédestre d'une distance de 16,500 km en relais par équipes de 3 coureurs.

Art. 1 – EQUIPES

Elles sont librement constituées avec des membres de clubs, d'associations en tout genre, d'entreprises, d'équipes féminines ou mixtes sans aucune restriction d'âge, de la catégorie cadet à vétéran. Elles doivent **obligatoirement être constituées de 3 coureurs**, pour prétendre à un classement récompensé.

Art. 2 – ENGAGEMENTS

Inscription en ligne : vous pouvez vous inscrire par internet jusqu'au vendredi 09 février 2018 - 20h.

Inscription par courrier : Utiliser le bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de 30 € par équipe, libellé à l'ordre du TACO AUCAMVILLE, qui devra être envoyé **IMPERATIVEMENT** avant le samedi 03 Février 2018 à :

Mr Philippe SOULANDON – 46 Chemin de l'église Montaudran – Résidence LAFAURIE - Bat A - Appt 90 - 31400. TOULOUSE.

NOTA : Les participants **devront joindre impérativement sous peine de non inscription de l'équipe**, soit une licence acceptée par la réglementation des courses pédestres hors stade ou un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an. Ils dégagent les organisateurs de toutes responsabilités.

Art. 3 – DEROULEMENT

Les équipes seront autonomes. Le départ, les passages de relais et l'arrivée s'effectueront au même endroit qui sera aussi le Poste Central de la manifestation, situé à **Fonbeauzard rue Jean Mermoz devant la salle André GENTILLET**.

Art. 4 – CIRCUIT

Tracé dans les rues d'Aucamville, Fonbeauzard et Saint-Alban, il comporte une boucle de 5 km à parcourir une fois par chacun des coureurs de l'équipe et un parcours commun final de 1,5 km à effectuer par l'équipe complète. Notez que le dernier relayeur de l'équipe devra parcourir les deux boucles d'affilée, soit 6,500 km.

Limité à 160 équipes

Art. 5 – BALISAGE- SECURITE

Le parcours sera fléché et balisé tous les kilomètres. Les carrefours importants seront surveillés par des bénévoles. Les participants devront respecter le code de la route.

Art. 6 – CONTROLES- RAVITAILLEMENT

Ils seront effectués au niveau du Poste Central. Un ravitaillement sera situé devant le PC.

Art. 7 – CLASSEMENT

Il n'y aura pas de classement individuel pour chaque relais. Seul sera pris en compte le **CLASSEMENT DE L'EQUIPE** sur le temps final du dernier coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée à l'issue du parcours commun.

Art. 8 – REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à **Fonbeauzard salle André GENTILLET**. Les 3 premières équipes au classement général, ainsi que les premières équipes de chaque catégorie seront récompensées. Les récompenses ne seront pas cumulables. Ensuite, un apéritif sera offert aux participants.

Art. 9 – RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation. En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art. 10 – DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement les concurrents autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course sans que les concurrents puissent s'y opposer au titre de leurs droits à l'image.

